

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a7a9391c-1641-4c81-bf3a-9ac1e8cecfbb>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/a7a9391c-1641-4c81-bf3a-9ac1e8cecfbb> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Meynaud-Zeroual Ariane](#)

Date de soutenance : 11-12-2017

Directeur(s) de thèse : [Seiller Bertrand](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [Ecole doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Parties, Office, Droit du procès administratif, Droit processuel, Faculté, Charge, Intérêt, Loyauté, Action en justice, Contradiction

Mots-clés :

- Parties (droit) - France
- Procédure administrative - France
- Contentieux administratif - France
- Actions et défenses - France
- Intérêt (droit) - France
- Bonne foi (droit)
- Principe du contradictoire - France
- Procès équitable


Résumé : La procédure suivie devant le juge administratif est traversée par une double évolution qui justifie qu'une étude soit consacrée à l'office des parties. A mesure que le droit du contentieux administratif se transforme en un droit du procès administratif on observe que ce procès n'est plus pensé comme un procès fait à un acte, mais comme un procès entre parties. Le renversement des perspectives auquel invite le point de vue des parties est possible grâce à un instrument d'analyse finaliste du droit : l'office. Ce concept permet de s'interroger sur l'adéquation entre les facultés dont disposent et les charges que supportent les parties – i.e. l'office stricto sensu – et les finalités que l'ordre juridique leur assigne – i.e. l'office lato sensu. Comprises comme les personnes physiques ou morales qui participent au lien juridique d'instance en raison d'un litige né de prétentions propres et contraires sur un droit, les parties au procès poursuivent deux finalités complémentaires : la détermination intéressée de la matière litigieuse et la participation loyale à l'instance. Dès lors, le point de vue des parties permet de mettre en lumière non seulement les facultés et les charges que la doctrine néglige lorsqu'elle envisage le procès administratif sous l'angle exclusif du juge, mais aussi que leur office stricto sensu peut être perfectionné en vue de mieux répondre aux finalités de leur office lato sensu. En permettant de renoncer à une opposition dogmatique entre les procès civil et administratif, l'étude de l'office des parties encourage à inscrire la recherche et l'enseignement du droit du procès administratif dans une perspective résolument processualiste.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2017PA020067
Type de ressource : Thèse
